

# DOSSIER D'INSCRIPTION **2023**



**Collectivité de Saint-Martin**  
Délégation du développement humain  
Direction de la Jeunesse et des Sports  
**Service des sports**  
**0590 29 59 13**  
[jeunesse-sports@com-saint-martin.fr](mailto:jeunesse-sports@com-saint-martin.fr)



# TICKET 2023 SPORT

## FORMALITÉS

160 PLACES DISPONIBLES

L'INSCRIPTION SE DÉROULE EN QUATRE ÉTAPES :

### ÉTAPE 1 : DOSSIER D'INSCRIPTION

→ REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION DU TICKET SPORT 2023.

**ATTENTION : SIGNATURE OBLIGATOIRE PAGE 5 ET PAGE 8**

### ÉTAPE 2 : DÉPÔT DE DOSSIER

→ REMETTRE LE DOSSIER D'INSCRIPTION ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES.

VOTRE DOSSIER DEVRA ÊTRE TAMPONNÉ PAR LE SERVICE, À L'ANCIENNE ÉCOLE DE BORD DE MER À MARIGOT, **SERVICE EDUCATION**.



TAMPON OBLIGATOIRE AVANT PAIEMENT



### ÉTAPE 3 : PAIEMENT

→ LE PAIEMENT SE FAIT À LA REGIE TERRITORIALE

### ÉTAPE 4 : VALIDATION D'INSCRIPTION

→ REMISE DU JUSTIFICATIF DE PAIEMENT À LA PERSONNE S'OCCUPANT DES INSCRIPTIONS AFIN DE VALIDER L'INSCRIPTION AU TICKET SPORT.

# TICKET 2023 SPORT

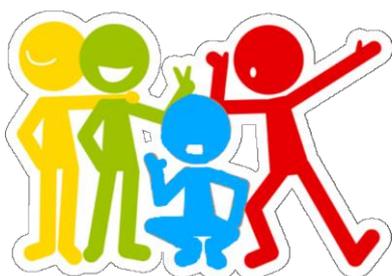


Le Ticket Sport est un dispositif qui permet d'offrir durant les grandes vacances des activités diversifiées en faveur des jeunes de 7 à 14 ans.

Les horaires de fonctionnement sont de 8h00 à 13h00, du Lundi au Vendredi sauf les jours fériés du 10 Juillet au 28 Juillet 2023.

Lieu de l'accueil : Halle des sports de Marigot (Stade Jean-Louis VANTERPOOL).

Chaque enfant regroupé par catégorie d'âge doit s'habiller d'un t-shirt correspondant à la couleur définit selon l'âge.

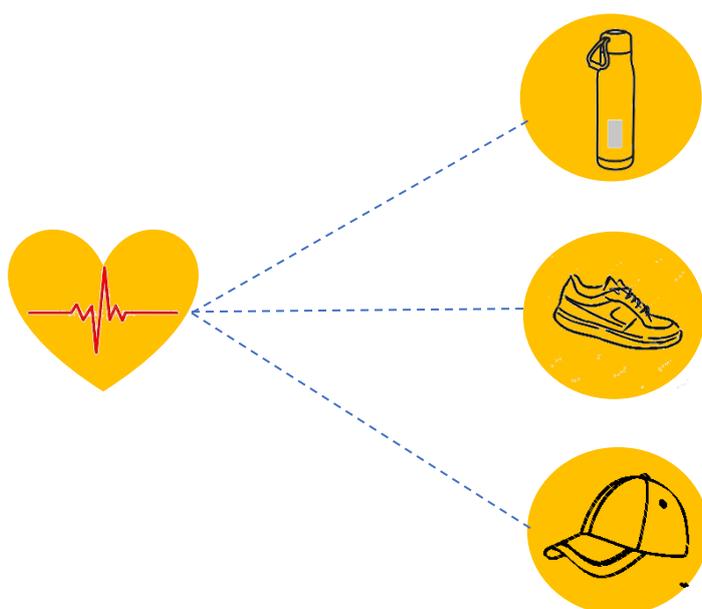


- 7 - 8 ans : T-shirt Rouge

- 9 - 10 ans : T-shirt Bleu

- 11 - 12 ans : T-shirt Jaune

- 13 - 14 ans : T-shirt Vert



PAS DE  
JEANS !



# TICKET 2023 SPORT

## **ARTICLE 1 : Bénéficiaires**

L'opération « Ticket Sport » est ouverte à tous les jeunes, de 7 à 14 ans du 10 juillet au 28 juillet 2023.

## **ARTICLE 2 : Période d'ouverture**

Les activités se déroulent les demi-journées de 8h à 13h, selon le programme d'activité.

## **ARTICLE 3 : Les Inscriptions**

La date d'ouverture des inscriptions est annoncée par voie de presse.

Toute inscription doit être formulée par le parent responsable légal de l'enfant.

En cas d'empêchement et/ou impossibilité, l'inscription par procuration doit être complétée par une autorisation formelle du responsable légal accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité.

Elle s'effectue au bureau alloué à l'ancienne école de Bord de Mer pendant les heures de présence du personnel de service, dans la limite des places disponibles et de la complétude du dossier.

Tout changement inhérent à la présence ou poursuite des activités par l'enfant doit être signalé.

## **ARTICLE 4 : Arrivée et départ du public**

### Prise en charge de l'enfant

Les enfants sont accueillis sous la responsabilité de l'éducateur sportif et des animateurs.

Tout enfant doit être déposé et récupéré par le responsable légal.

A défaut, les personnes autorisées doivent être conformes à celles indiquées dans le formulaire d'inscription.

### Conditions de départ et d'arrivée

La personne accompagnant l'enfant dépose celui-ci dans l'enceinte de la structure et informe verbalement l'animateur présent de son arrivée.

Les animateurs sont présents au moins 15 minutes avant l'heure de départ des activités et restent 15 minutes après. Passé ce délai, la collectivité décline toute responsabilité.



# TICKET 2023 SPORT

## **ARTICLE 5 : Fonctionnement, activités et sorties**

Le jour même, le programme d'activités peut être modifié en raison des intempéries, absence de l'intervenant ou tout autre motif. Le service des Sports s'engage à proposer une activité de remplacement.

Il est impératif de respecter les horaires de rendez-vous, notamment dans le cadre des sorties programmées.

La Collectivité de Saint-Martin ne saurait être tenue responsable de l'enfant en retard n'ayant pas pu participer à une sortie programmée.

## **ARTICLE 6 : Prises et diffusion d'images**

Il pourra être procédé à des prises photographiques et/ou des vidéos sur les temps d'activités à des fins d'illustrations et de diffusions sur les différents supports médiatiques mis à la disposition de la collectivité. En cas de désaccord, il convient de le signaler l'indiquer formellement dès l'inscription.

## **ARTICLE 7 : Responsabilités objets et biens de l'enfant**

Les bijoux et tous jeux électroniques sont formellement interdits.

Tout vêtement ou chaussure de rechange doit être consigné dans un sac comportant le nom de l'enfant et placé dans un cadre défini par la collectivité.

La Collectivité de Saint-Martin décline toute responsabilité en cas de perte.

Il est impératif de porter des chaussures et vêtements adéquats aux activités physiques et sportives prévues. Le port du jean est formellement interdit.

## **ARTICLE 8 : Consommations de tabac, alcool et stupéfiants**

Toute consommation de tabac, détention d'alcool et/ou de produits stupéfiants sont formellement proscrites et entraîne l'expulsion de l'enfant en cas de récidive.

La Collectivité de Saint-Martin décline toute responsabilité en matière de prise de médicaments.

En cas de maladie, le parent est informé.



# TICKET 2023 SPORT

## **ARTICLE 9** : Absence de l'enfant

Toute absence prévue ou résultant de maladie doit être portée à l'information de l'équipe encadrant en prévision des sorties programmées.

## **ARTICLE 10** : Discipline

Tout comportement qui nuit au bon fonctionnement des activités par l'enfant est susceptible d'une expulsion par le service des Sports ; après un rappel infructueux.

Les frais d'inscriptions restent acquis.

## **ARTICLE 11** : Conditions d'annulation

Toute participation aux activités suivie d'une demande d'annulation doit être dûment justifiée (incompatibilité pour raisons de santé ou départ urgent).  
Les frais d'inscription peuvent être remboursés.

## **ARTICLE 12** : Responsabilité

L'assurance responsabilité civile extra- scolaire est obligatoire lors de l'inscription.

L'équipe d'animation et d'encadrants de la Collectivité de Saint-Martin déclinent toutes responsabilités en cas d'accidents survenus avant la prise en charge effective par l'animateur et après l'heure de fin des activités indiquées sur le programme.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Ticket Sport 2023, et m'engage sans réserve à le respecter.

Fait à Saint-Martin, le

Signature du représentant légal :



# COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT HUMAIN

## Direction Jeunesse et Sports

### INSCRIPTION TICKET SPORT 2023

PHOTO

#### Inscription de l'enfant

Nom :	Prénom :
Sexe : Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>	
Date de naissance :	Âge révolu :

#### Parents ou personnes ayant la responsabilité de l'enfant

	Père	Mère
Nom	.....	.....
Prénom	.....	.....
Adresse	..... ..... .....	..... ..... .....
N° Tel Domicile	.....	.....
N° Tel Travail	.....	.....
N° Tel Portable	.....	.....

## Autorisations

### 1 – Les activités

#### J'autorise mon enfant

à participer aux sorties prévues dans le cadre du Ticket Sport (*activités nautiques - natation*)

Oui  Non

### 2 - Droit à l'image

J'autorise la Collectivité de Saint-Martin à utiliser l'image de mon enfant sur support photographique ou informatique exclusivement pour la présentation et l'illustration des activités, pour les expositions, et articles de journaux etc...

Oui  Non

### 3 - Autorisation à quitter l'accueil de Loisir

J'autorise mon enfant à quitter l'accueil de loisirs, seul et par ses propres moyens

Oui  Non

#### Autres personnes autorisées à récupérer mon enfant :

Nom et Prénom : .....

Tel :

Nom et Prénom : .....

Tel :

## Assurance Extra – Scolaire Obligatoire

Si l'assurance scolaire de votre enfant ne prend pas en compte les temps extra-scolaires, la Collectivité vous conseille de souscrire à une assurance « Responsabilité civile » auprès de votre compagnie d'assurance.

Nom de l'assureur :

.....

N° de contrat :

.....

## En cas d'urgence

### Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Tel :

## Pièces à joindre au dossier d'inscription

**Tout dossier incomplet ne sera accepté.**



- Joindre une attestation d'assurance responsabilité civile (activités extra-scolaires)
- Joindre une copie de la pièce d'identité
- Joindre une photo récente de l'enfant (photo d'identité)
- Joindre un certificat médical de – 3 mois ou copie d'une licence sportive
- Joindre une copie du carnet de santé (page vaccinations)

Je soussigné, Madame, Monsieur .....  
responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur le dossier d'inscription et  
m'engage à communiquer les éventuelles modifications à y apporter en cours du mois.

Date :

Signature des responsables légaux :  
Avec la mention « Lu et approuvé »